

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Motion
Titre : Revenus exceptionnels pour dette exceptionnelle.
Initiant-e(-s) : Henri Klunge et consorts

Il y a quelques années, l'Etat de Vaud avait, à l'instar de Lausanne, une dette abyssale (8 milliards). En appliquant méticuleusement la politique dite des petits pas, le conseil d'Etat a réussi à remettre les finances à flot, avec le succès que nous connaissons.

Si notre directrice des finances a pu nous présenter des comptes équilibrés, voire légèrement bénéficiaires, il s'avère que la dette n'a pas diminué significativement pour autant. Or cette dernière s'élève encore - d'après les derniers comptes connus - à CHF 2,466 milliards.

Une des actions importantes que le conseil d'Etat avait entreprise pour diminuer la dette cantonale (et de se fait permettre plus d'investissements) était d'attribuer toutes les recettes exceptionnelles au remboursement de la dette. En effet, ces recettes par leur nature ne sont pas budgétées. Une telle attribution n'empêchera pas une dépense ou un investissement important pour la ville.

Rappelons ici que la dette a un coût pour la commune chaque année, à cause des intérêts à rembourser. Une diminution de la dette amènera donc à terme plus de liquidités de manière durable à notre commune.

Par cette motion, les initiants demandent donc que les revenus extraordinaires de la commune de Lausanne soient attribués au remboursement de la dette.

Lausanne, le 21 mai 2018

Philippe Mouton



L'initiant/l'initiante :
Henri Klunge



Matthieu Carrel

